

(N° 29.)

SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 1912

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits
provisoires à valoir sur les Budgets de l'exer-
cice 1913.

*(Voir les n^{os} 65 et 69, session de 1912-1913, de la Chambre des
Représentants.)*

Présents : MM. LE CLEF, Président ; MESENS, DE BAST, DE SADELEER
et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

A l'effet d'assurer la bonne marche des services publics pendant les
cinq premiers mois de l'exercice 1913, la Chambre des Représentants, en
sa séance du 20 courant, a voté le projet par 92 voix contre 36 et
1 abstention.

La Commission des Finances, par 4 voix contre 1, se ralliant au projet,
a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
LOUIS LE CLEF.